

Le nouveau permis de conduire, ce qui va changer - 1/1

Pour ceux qui ont passé leur examen du permis de conduire, vous l'avez à vie, mais bientôt un nouveau permis va se mettre en place et beaucoup de choses vont changer.

18/12/2002 - Permis probatoire pour les jeunes conducteurs, fin des "permis blancs", chasse sans merci aux automobilistes circulant sans titre valable : le petit carton rose est au centre du plan gouvernemental contre l'insécurité routière, qui sera présenté mercredi en comité interministériel.

Né en 1922, date à laquelle il a remplacé le "certificat de capacité" apparu trente ans plus tôt, le permis de conduire a subi des modifications au fil du temps, la plus importante étant peut-être la mise en place du permis à points en 1992. Cette fois, le gouvernement s'apprête à lancer un permis probatoire destiné aux conducteurs novices afin que permis de conduire ne rime plus avec "permis de tuer".

Les deux premières années qui suivent l'obtention du permis sont en effet les plus "accidentogènes", les 15-24 ans payant ainsi le plus lourd tribut à la route, avec 2.077 morts, soit plus du quart du total des tués. Le principe, qui devrait être confirmé mercredi, repose sur la mise à l'épreuve.

Le nouveau titulaire d'un permis partirait avec un capital de six points et n'atteindrait le maximum de douze (permis définitif) qu'à l'issue d'une période probable de trois ans au cours de laquelle il devra avoir été exemplaire.

La refonte du permis de conduire passe aussi par un rallongement de la durée de l'examen. Actuellement de 22 minutes (formalités administratives comprises), elle va progressivement passer à 35 minutes, dont 25 pour la seule conduite, pour se mettre en conformité avec une directive européenne de 1996.

"La France a actuellement la plus courte durée d'examen de l'Union européenne, souligne Jean-Pierre Fougère, chef du bureau des permis de conduire au ministère des Transports. Or, il est clair que les pays qui ont un long examen de conduite ont de bons résultats en matière de sécurité routière".

Avec 45 minutes, le Royaume-Uni a ainsi le plus long examen et se trouve être le deuxième meilleur élève d'Europe sur les routes.

Des questions portant sur la sécurité routière vont être incluses dans le nouvel examen de conduite. "On vous demandera par exemple de montrer où se trouve l'indicateur d'usure des pneus, mais aussi d'expliquer ce qui se passe en cas de conduite avec des pneus usés", indique M. Fougère.

Si l'idée est bien accueillie par les associations de jeunes, ces dernières mettent en garde contre l'inévitable surcoût de la formation. "Il va falloir rajouter une dizaine d'heures de leçons, soit 300 euros. Il ne faudrait pas que cela devienne une mesure anti-jeunes", prévient Vincent Julé, de la Fondation Anne Cellier Junior. Par ailleurs, le gouvernement entend s'attaquer aux chauffeurs qui roulent sans permis.

Les modalités de ce nouveau permis restent à définir. Quel délai ? Quelles sanctions pour les infractions commises pendant la période probatoire ? Faut-il repasser un examen avant l'attribution définitive ? Lors du Conseil national de sécurité routière du 11 juillet, les idées de l'Enserr (Ecole nationale de sécurité routière et de recherches) ont été présentées : donner six points au conducteur lorsqu'il réussit l'examen du permis et ne porter ce capital à douze points (le maximum aujourd'hui) que s'il ne commet aucune infraction pendant sa période probatoire. En cas de faute, le sablier est retourné, l'attente reprend à zéro. Un délai de deux ou trois ans a été suggéré. Mais le ministre semble pencher pour une période plus courte.